

Rene Paugam
Claudie Salom
→ Emmanuelle Le Gad



COURRIER ARRIVÉ LE

18 MARS 2021

Communauté Lesneven
Côte des légendes



Ploufragan, le 01/03/2021

Agence certifiée ISO 9001 : 2015

Délégation Armorique

Référence à rappeler dans toutes vos correspondances :
Dossier n° : 190043801
N° RIC : 55208

Madame la Présidente
COMMUNAUTE LESNEVEN
COTE DES LEGENDES
12 boulevard des Frères Lumières
29260 LESNEVEN

A l'attention d'Emmanuelle Le Gad

N.Réf : DEL_ARMOR/SD/CBB
Affaire suivie par DUNET Séverine Chargée interventions
Tél n° : 02 96 33 24 81
Adresse électronique : severine.dunet@eau-loire-bretagne.fr

Objet : Rétablissement de la continuité écologique de l'ouvrage du moulin du Pont à Kerlouan

Madame la Présidente,

Lors de la réunion d'échange du 13 janvier 2021 et du comité de pilotage du 18 janvier 2021, le bureau d'études Sinbio a restitué son étude de rétablissement de la continuité écologique au moulin du Pont à Kerlouan. Cette étude de programmation est financée par l'agence de l'eau Loire Bretagne, à hauteur de 50 %, à la communauté Lesneven Côte des Légendes.

Le moulin du Pont à Kerlouan est situé sur le cours d'eau de Guisseny classé en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement. Il se trouve également dans la ZAP anguille (Zone d'Action Prioritaire pour l'anguille). Les ouvrages du moulin du Pont barrent le cours d'eau formant un plan d'eau de 8,3 ha ce qui constitue un obstacle à la continuité écologique piscicole mais aussi sédimentaire.

Le 11^{ème} programme de l'agence de l'eau Loire Bretagne permet d'apporter un soutien financier pour restaurer la continuité écologique de manière coordonnée sur un bassin versant. Cette restauration vise à permettre la libre circulation des espèces, à assurer le transport naturel des sédiments et le bon fonctionnement de l'écosystème en cohérence avec les objectifs environnementaux de la masse d'eau.

Le bureau d'études a présenté 5 scénarios avec une variante pour le deuxième. Les scénarios n°2 et sa variante (avec 2 ou 3 rampes en enrochement), n°3 et 4 (bras de contournement en rive droite ou gauche) ne correspondent pas aux modalités du 11^{ème} programme de l'agence de l'eau Loire Bretagne du fait du non rétablissement du transit sédimentaire. Ces scénarios ne peuvent pas bénéficier d'un accompagnement financier.

Le bureau d'études a imaginé un 5^{ème} scénario consistant en une mise en dérivation du plan d'eau avec un transit sédimentaire partiellement rétabli. Le coût du projet qui s'élève à plus d'1,3 million € HT apparaît comme disproportionné par rapport au gain écologique qu'il va apporter à la masse d'eau. Seuls les travaux de mise en dérivation du cours d'eau pourraient être financés par l'agence de l'eau Loire Bretagne. La digue ainsi créée et le curage du plan d'eau ne sont pas éligibles.

Le 1^{er} scénario proposé par le bureau d'études consiste à supprimer le plan d'eau et à renaturer complètement le cours d'eau. Cet aménagement permettra de répondre aux enjeux de la masse d'eau littorale, située à 2 kms à l'aval de l'estuaire de Guissény dont l'état est déclassé par les échouages d'algues vertes. Ce type de travaux, éligibles au 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire Bretagne, permet la libre circulation des espèces et des sédiments. Le bon fonctionnement de l'écosystème est rétabli. Le cours d'eau en méandrant va pouvoir rejouer son rôle de régulation des débits, d'infiltration dans la nappe, de dénitrification. La zone humide nouvellement créée va pouvoir réguler les éventuelles crues, approvisionner en eau le cours

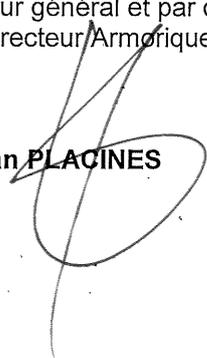
.../...

d'eau en période de faible débit. Ce scénario va avoir un impact certain sur l'état de la masse d'eau en état médiocre. Ce scénario 1 présente le meilleur potentiel de restauration pour ce cours d'eau et cette masse d'eau.

Mes services et notamment Séverine Dunet restent à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour le Directeur général et par délégation,
Le directeur Armorique


Jean PLACINES